



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

29/03/2022



0000185411

**Le garde des sceaux,  
Ministre de la justice**

Paris, le **25 MARS 2022**

V/Réf. : 179587/22173/FB

N/Réf. : 202110024946

Madame la contrôleur générale,

Par correspondance du 17 septembre 2021, vous m'avez fait parvenir le rapport relatif à la visite de contrôle de la maison d'arrêt de Cherbourg (Manche) qui s'est déroulée du 01<sup>er</sup> au 05 février 2021. Votre courrier a retenu toute mon attention.

J'ai pris acte de l'ensemble de vos recommandations concernant les modalités de prise en charge et les droits des personnes détenues et demandé que la direction de l'administration pénitentiaire (DAP) vous apporte des réponses précises.

Il m'apparaît utile de vous faire part des observations suivantes.

#### 1 – S'agissant de l'établissement

Vous faites, en premier lieu, état de la nécessité que la sécurité des personnes détenues et du personnel soit assurée vis-à-vis du risque incendie. Sachez que l'ensemble du matériel destiné à cette fin fait l'objet de vérifications régulières, conformes à la réglementation et que l'ensemble des personnels pénitentiaires exerçant dans la structure en connaissent la localisation et le fonctionnement.

En second lieu, sachez que le plan local de formation au titre de l'année 2022, défini en concertation avec l'équipe interrégionale, intégrera la thématique de la sécurité incendie, ainsi que d'autres thématiques en tenant compte des besoins exprimés, des intervenants et des ressources disponibles.

Madame Dominique SIMONNOT  
Contrôleur Générale  
des Lieux de Privation de Liberté  
16/18 quai de Loire  
CS 70048

75921 PARIS CEDEX 19

13, place Vendôme  
75042 Paris Cedex 01  
Téléphone standard : 01 44 77 60 60

## 2 – S’agissant de la vie en détention

Concernant les conditions d’hébergement, sachez que les aménagements internes des cellules à la maison d’arrêt de Cherbourg satisfont aux règles européennes et nationales. Par ailleurs, des travaux de rénovation sont actuellement en cours et devraient prendre fin avant le mois d’avril 2022.

La régulation des effectifs au sein de cette structure permet la pérennisation d’un taux d’occupation faible, aucun matelas au sol n’ayant été utilisé depuis l’année 2013.

En outre, s’agissant du quartier de semi-liberté, des travaux de rénovation ont été engagés depuis le mois de janvier 2022, pour une durée prévisionnelle de deux mois. En application de la note interne du 13 janvier 2019, le quartier de semi-liberté est soumis au même règlement intérieur que celui de l’établissement. Ce dernier est affiché et remis aux détenus lors de leur arrivée sur le quartier.

Par ailleurs, s’agissant de la restauration au sein de l’établissement, la rénovation de la cuisine s’inscrit au nombre des opérations prioritaires à mener dans le courant du premier semestre 2022, afin d’en faciliter le nettoyage et faire évoluer les conditions de distribution des repas au sein de l’établissement (usage de bacs isothermes autonomes notamment).

Enfin, les réfrigérateurs fournis aux détenus, destinés au stockage des aliments achetés en cantine, correspondent à ceux proposés par le marché national, la configuration des cellules ne permettant pas, pour le moment, l’ajout d’un second réfrigérateur.

## 3 – S’agissant de l’ordre intérieur

En premier lieu, vous faites état de la nécessité d’une vidéosurveillance permettant l’exercice des droits des personnes détenues lors d’enquêtes. Cette possibilité d’enregistrement sera effective au sein de la maison d’arrêt de Cherbourg au terme du chantier de rénovation devant prendre fin en mars 2022.

En second lieu, la traçabilité des commissions de discipline est assurée par un registre des sanctions constitué des copies des décisions disciplinaires, éditées et paraphées par la personne détenue ayant comparu et par le président de la commission. Les exemplaires originaux sont conservés au greffe et dans les dossiers individuels des détenus.

## 4 – S’agissant des relations avec l’extérieur

Les parloirs de la maison d’arrêt de Cherbourg ont fait l’objet de travaux au mois de novembre 2021, comprenant la reprise des enduits et de l’éclairage. Le cloisonnement individuel n’est toutefois pas possible au sein de cet établissement eu égard à la configuration des parloirs ; la capacité d’accueil et la fréquence des liens familiaux sont privilégiées.

Par ailleurs, les horaires de téléphonie ont été modifiés au sein de l’établissement, la ligne étant désormais ouverte de 09h00 à 11h00 et de 13h00 à 17h00.

## 5- S’agissant de la santé

L’architecture de la maison d’arrêt de Cherbourg ne permettant pas un agrandissement des locaux de l’unité sanitaire, la direction de l’établissement s’efforce de mettre à disposition des intervenants et praticiens, des salles, dans la mesure de leur disponibilité.

Par ailleurs, afin de préserver la confidentialité des soins et le respect du secret médical, un dispositif a été installé pour permettre la fermeture des portes lors des consultations.

## 6 – S'agissant des activités

Le stage de formation professionnelle, au sein de la maison d'arrêt de Cherbourg, a été conçu avec un volume minimal de trois participants. L'accès à celui-ci a été restreint par l'établissement durant la crise sanitaire, conformément aux consignes nationales émises par la direction de l'administration pénitentiaire.

En outre, des travaux de rénovation, réalisés dans le cadre d'un apprentissage avec un formateur, au bénéfice de l'amélioration des conditions de détention, ont déjà eu lieu au sein de la maison d'arrêt de Cherbourg. Ils avaient notamment permis la réfection des dortoirs. La direction de l'établissement envisage de poursuivre cette action et une réunion de bilan intermédiaire avec le prestataire, a eu lieu le 23 février 2022 pour préciser les contours de l'action « chantier école » visant à aménager un local de stockage.

Enfin, la direction de l'établissement s'est efforcée de maintenir l'offre d'enseignement aux personnes détenues, notamment par le biais de cahiers et de corrigés, au regard de l'impossibilité matérielle de télé-enseignement lors de la crise sanitaire.

Je vous prie d'être assurée, Madame la contrôleur générale, de l'assurance de ma parfaite considération.



**Eric DUPOND-MORETTI**